

Enjeux de durabilité et défis de la pêche artisanale dans les régions ultrapériphériques d'Outre-Mer



Navires de pêche en Martinique – Crédits : Ifremer

Dans les régions ultrapériphériques d'Outre-mer, la pêche artisanale est essentielle sur les plans économique, social et culturel. Elle y fait face à des défis majeurs, notamment en matière de suivi des ressources halieutiques et de gestion durable des pêcheries. Ces régions connaissent des contextes et enjeux particuliers autour de la concurrence avec les flottilles étrangères et de la pêche illégale. Les connaissances et les données scientifiques y sont plus lacunaires que pour les pêcheries hexagonales, ce qui a limité l'obtention de subventions pour la modernisation des flottilles de pêche. Pour y remédier, l'Ifremer a lancé un groupe de travail pluridisciplinaire visant à analyser les socio-écosystèmes halieutiques de ces territoires. Ce rapport a été présenté le 14 mai dans le cadre de la Nuit des Idées à Rome : il offre une vision exhaustive et inédite de la situation actuelle et des perspectives d'avenir pour le secteur. Décryptage des 800 pages du premier rapport de ce groupe de travail.

Contact presse
Camille Decroix /
Sacha Capdevielle
06 15 73 95 29 /
06 07 84 37 97
presse@ifremer.fr

GARANTIR UN AVENIR POUR LA PÊCHE ULTRAMARINE

Dans de nombreuses régions tropicales à travers le monde, la petite pêche joue un rôle économique, social et culturel majeur. Cependant, sa nature artisanale, associée à la grande biodiversité des ressources exploitées et à des données et connaissances souvent lacunaires, rend sa gouvernance complexe. Les régions et départements français d'outre-mer de la **Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte**, représentent toutefois une situation particulière dans ce paysage, du fait qu'ils sont soumis au cadre européen de gestion et de suivi scientifique de la Politique Commune de la Pêche (PCP). Ce cadre définit des objectifs, des contraintes, des obligations et des moyens communs à tous les Etats membres de l'Union Européenne ; il inclut également des aménagements spécifiques aux régions dites ultrapériphériques (RUP).

Contrairement aux autres pêcheries de l'Union Européenne, les flottilles des RUP sont, depuis peu, éligibles à des aides publiques **pour leur renouvellement, sous réserve de validation par la Commission Européenne et à condition de garantir que les populations de poissons exploitées ne soient pas en situation de surpêche**. Cela signifie que **la pression de pêche ne doit pas dépasser une limite compatible avec l'objectif de rendement maximum durable** défini par la PCP, à savoir la quantité maximale d'une espèce pouvant être prélevée en moyenne et à long terme sans compromettre le processus de reproduction, toute chose restant égale dans l'écosystème. Cependant, l'insuffisance des données disponibles **rendait jusqu'ici impossible la formulation d'un diagnostic scientifique robuste**. Pour répondre à ce besoin urgent, l'Ifremer s'est mobilisé **depuis 2020 pour créer d'abord un réseau interne inter-Outre-mer**, composé d'écologues, de biologistes, d'économistes et de sociologues, puis, depuis 2022, un groupe de travail étendu à des partenaires extérieurs (Université de Guyane, Office français de la biodiversité à Mayotte, Université de Bretagne Occidentale) et financé par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), dans le cadre de l'appui aux politiques publiques. Ce groupe appelé GTOM (Groupe de Travail Outre-Mer) a publié son premier rapport de synthèse fin 2024 : celui-ci présente une analyse très détaillée des socio-écosystèmes halieutiques des différentes RUP, au travers d'une approche unifiée.

En neuf chapitres thématiques, le rapport intègre des informations sur les contextes géographiques et socio-économiques, les écosystèmes et pêcheries, la capacité des flottes de pêche et leur production, l'environnement social et socio-démographique des marins, l'évaluation des populations de poissons exploitées, les impacts de la pêche et d'autres facteurs sur les écosystèmes (réchauffement climatique, espèces invasives...), les interactions avec d'autres usages, les filières pêche et produits de la mer, ainsi que des simulations bio-socio-économiques pour imaginer l'avenir du secteur. Ce rapport sera désormais **mis à jour annuellement** et est également alimenté par des

groupes réguliers de discussion avec les acteurs dans chaque RUP.

« Ce rapport inédit propose des évaluations multicritères cruciales pour la durabilité des ressources halieutiques et pour informer les processus politiques liés à l'obtention des aides très attendues par les pêcheries locales. Il met en évidence l'importance d'une approche intégrée pour gérer les socio-écosystèmes des RUP et d'une gouvernance simplifiée et adaptée aux enjeux locaux. », souligne Clara Ulrich, coordinatrice des expertises halieutiques à l'Ifremer.

VERS UNE FLOTTE PLUS ATTRACTIVE POUR LES FUTURS PÊCHEURS ET UNE MEILLEURE RÉGULATION DE LA PÊCHE ILLÉGALE

Concernant la flotte de pêche en Outre-mer, **98 % des 1 411 navires actifs en 2022 sont des embarcations de petite pêche de moins de 12 mètres**, avec une moyenne d'âge des navires de 22 ans. Néanmoins, cohabite une grande diversité d'engins utilisés, les chaluts étant interdits dans les RUP, sauf en Guyane. Une **baisse du nombre de navires et de marins est observée depuis 25 ans**, qui se traduit par des baisses d'activité de pêche et de production dans certaines régions. Avec une production annuelle de 10 000 tonnes et une valeur ajoutée brute de 42 millions d'euros, la production locale ne couvre pas la demande alimentaire forte (en moyenne 33 kg consommés par an et par habitant) et les régions ultrapériphériques (RUP) restent fortement dépendantes des importations de produits de la mer. A l'exception de la Guyane, les prix des débarquements sont plus élevés que dans l'Hexagone mais avec un handicap de surcoûts de production liés à l'éloignement et l'insularité des RUP.

Le rapport démontre que la gouvernance des pêcheries dans les RUP est complexe avec le croisement de réglementations internationales, nationales et régionales. **La pêche artisanale y est en concurrence avec les flottilles étrangères sur des stocks partagés de grands poissons pélagiques** (thons, espadon, etc.). **La pêche récréative est peu réglementée, tandis que la pêche informelle et illégale pose des défis supplémentaires notamment en Guyane et à Mayotte.** En Guyane, sur la période 2019-2023, la pêche illégale représentait jusqu'à 3 fois l'effort de pêche local, une fois converti en kilomètres de filets déployés, d'après le rapport « *Estimation de la pêche illégale étrangère en Guyane française* »¹.

L'analyse des données socio-démographiques permet de définir le profil type du marin pêcheur professionnel dans les RUP. Il ressort que 98,8 % des 1 927 marins enregistrés sont des hommes, souvent soutenus par une forte

Contact presse
Camille Decroix /
Sacha Capdevielle
06 15 73 95 29 /
06 07 84 37 97
presse@ifremer.fr

¹ Ce rapport a été réalisé par l'Ifremer, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) de Guyane, avec le financement de la DGAMPA. Il est disponible sur la plateforme Archimer : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00909/102042/>

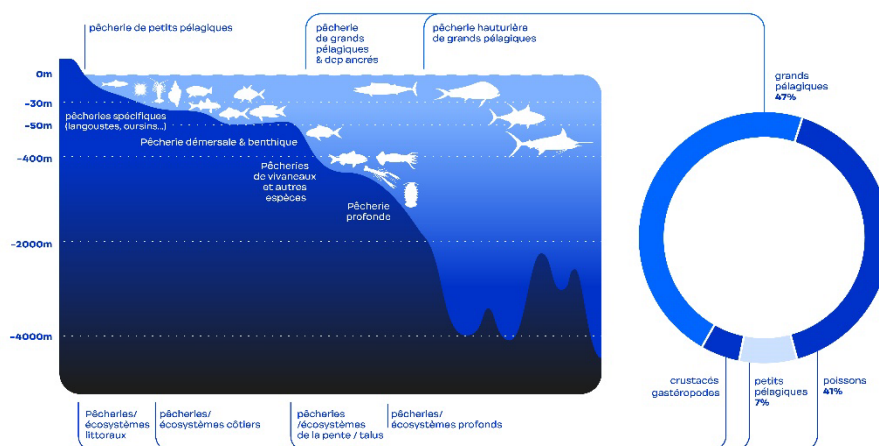
implication de leurs conjoints et familles dans la gestion des entreprises. Les équipages, généralement **composés de 1 à 4 marins, opèrent principalement à la journée ou sur quelques jours sur des embarcations de petite taille**. Âgés en moyenne de 49 ans, contre 41 ans dans l'Hexagone, ces marins illustrent **les défis du renouvellement générationnel au sein de la profession**. A ce sujet, le rapport montre **l'attrait des marins les plus jeunes pour les pêcheries performantes** offrant ainsi **des perspectives économiques et sociales intéressantes pour renforcer l'attractivité du métier et l'amélioration des conditions de travail**. Ici, l'offre de formation semble être un levier pour répondre aux demandes de professionnalisation et aux obligations administratives et pour accéder aux aides publiques existantes.

Enfin, la modélisation de différents scénarios bio-socio-économiques a montré dans quelle mesure la **réduction de la pêche illégale et l'amélioration des conditions économiques locales (prix au débarquement, subventions)** pourraient contribuer à améliorer les performances des flottilles.

"Même si la pêche est artisanale et les coûts d'exploitation plus élevés que dans l'Hexagone, les subventions à la construction de navires ne sont pas sans risque sur la durabilité du secteur. Les mesures de gestion des ressources et la régulation de l'accès aux pêcheries doivent être améliorées pour contribuer à des socio-écosystèmes en bon état.", Olivier Guyader, économiste à l'Ifremer.

11 % D'ESPÈCES SURPÊCHÉES, AVEC UNE

T



Contact presse
 Camille Decroix /
 Sacha Capdevielle
 06 15 73 95 29 /
 06 07 84 37 97
presse@ifremer.fr

Représentation schématique des écosystèmes et des pêcheries des RUP françaises (hors Guyane) selon la bathymétrie et la distance à la côte
Ifremer/J. Barrault

GRANDS PÉLAGIQUES

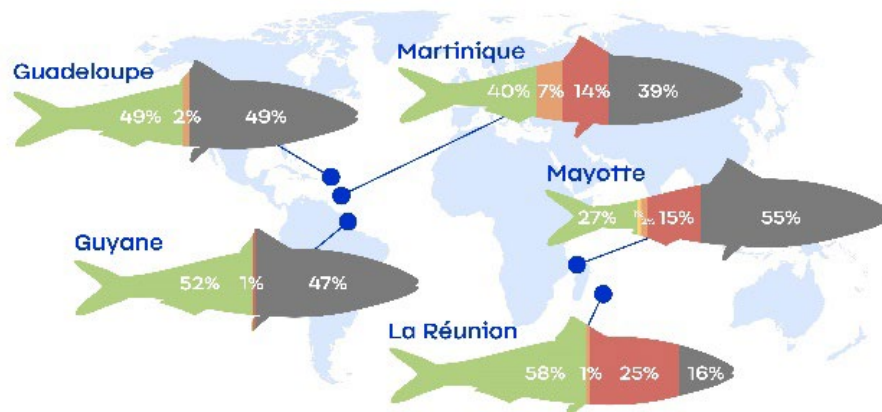
A l'exception de la Guyane, les zones de pêche accessibles à la pêche artisanale sont des plateaux insulaires étroits et sensibles à la pression de la

pêche. Ces zones sont souvent des *hotspots* de biodiversité marine, avec un nombre **important d'espèces d'intérêt halieutique**. En Outre-Mer, les débarquements recensent **plus de 300 espèces différentes, dont plus d'une centaine sont suffisamment fréquentes** pour faire l'objet d'échantillonnages biologiques aux Antilles, et tout autant à la Réunion. En comparaison, si les pêcheries hexagonales de l'Atlantique Nord-Est débarquent également plus de 250 espèces différentes, seulement une quarantaine d'entre elles représentent des volumes importants. Malgré cette diversité, **les débarquements se concentrent sur un nombre limité d'espèces, notamment les grands pélagiques** (thons, marlins et coryphènes) **et les poissons démersaux et benthiques** (vivaneaux, perroquets, mérous, acoupas, ...) qui représentent respectivement **environ 50 % et 30% des débarquements totaux** pour l'ensemble des RUP.

Contrairement aux populations de grands pélagiques suivies et gérées depuis longtemps par des organisations internationales, l'état des populations des espèces exploitées par la pêche côtière n'était pas connu avant le démarrage du GTOM. Les chercheurs ont développé des évaluations reposant sur des outils statistiques conçus pour exploiter au mieux des sources de données limitées et utiliser des séries de débarquements par unité d'effort et des paramètres biologiques, pour l'essentiel collectés grâce à un effort d'échantillonnage sans précédent en 2021.

Ainsi, pour la première fois, le rapport présente des résultats d'évaluation validés sur **l'état des populations de 38 espèces et groupes d'espèces côtières exploitées**, révélant que **13 d'entre elles sont surpêchées avec une biomasse dégradée et 8 sont dans un état intermédiaire**. Sur les 9 211 tonnes capturées dans les RUP en 2022, 49 % proviennent de populations exploitées au rendement maximal durable, 38 % ne sont pas évaluées, et 11 % sont considérées comme surpêchées et dégradées. La situation varie selon les territoires : en apparence, Mayotte et La Réunion ont une proportion plus élevée de débarquements issus de populations de poissons surexploités mais ce résultat doit être nuancé par le fait qu'il s'agit de stocks de grands pélagiques dont l'exploitation est partagée, évaluée et gérée à l'échelle de l'Océan Indien. La nature migratrice de ces poissons fait que l'on ne peut réaliser l'évaluation au seul niveau de ces territoires. Pour les autres espèces des eaux réunionnaises et mahoraises, qui sont évaluées à l'échelle locale, plus de la moitié d'entre elles sont exploitées durablement ce qui constitue un état similaire aux autres territoires.

Contact presse
 Camille Decroix /
 Sacha Capdevielle
 06 15 73 95 29 /
 06 07 84 37 97
presse@ifremer.fr



"Les zones de pêche des RUP, riches en biodiversité, concentrent les débarquements des petites pêches artisanales tropicales. Les premiers diagnostics montrent une diversité de situations, comparable à ce qui est observé dans les eaux européennes. Cette diversité est un défi et il faut continuer à améliorer les connaissances et développer des outils d'évaluation et de gestion adaptés. Poursuivre nos recherches est crucial pour la durabilité de ces ressources", précise Lionel Pawlowski, chercheur en halieutique à l'Ifremer.

DES ÉCOSYSTÈMES IMPACTÉS PAR LE CHANGEMENT GLOBAL

Le rapport documente aussi les captures accidentelles de mammifères marins et de tortues, ainsi que des actions mises en œuvre pour les réduire (travaux du WWF en Guyane par exemple). Enfin, le rapport décrit différents impacts croissants sur les écosystèmes, la biodiversité et les ressources liés à d'autres facteurs tels que le changement climatique, la présence d'espèces invasives (poissons lion dans les Caraïbes), l'apparition des algues Sargasses ou la pollution (chlordécone aux Antilles). La dégradation des milieux côtiers fragilise ainsi les socio-écosystèmes des régions outre-mer et la résilience des pêcheries.

Guyader Olivier, Pawlowski Lionel, Ulrich Clara, Blanchard Fabian, Baudrier Jerome, Bonhommeau Sylvain, Cisse Abdoul, Duband Maëlle, Frangoudes Katia, Garcia Jessica, Jac Cyrielle, Leblond Emilie, Le Grand Christelle, Mahe Kelig, Merzereaud Mathieu, Nithard Amélie, Pelletier Dominique, Tagliarolo Morgana, Tessier Emmanuel, Thomas Clarisse (2024). Socio-écosystèmes halieutiques des régions ultrapériphériques françaises. Rapport du Groupe de Travail Outre-Mer (GTOM) 2024. Ref. RBE/2024-019. Ifremer. <https://doi.org/10.13155/101830>

Contact presse
Camille Decroix /
Sacha Capdevielle
06 15 73 95 29 /
06 07 84 37 97
presse@ifremer.fr